

CONSEIL DES QUARTIERS PALAIS ROYAL ET VENDOME REUNIS

Lundi 23 janvier 2017 à 18h45

Ecole élémentaire 11, rue d'Argenteuil – 75001 Paris

Elus présents

- Catherine MATHON, Adjoint au Maire chargé des Conseils de quartier, de la Vie associative et des Animations
- Nicolas MARTIN LALANDE, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement, de l'Espace public, des Espaces verts, de l'Urbanisme, de la Voirie et des Déplacements
- Catherine TRONCA, Conseiller d'arrondissement

Ordre du jour

1. Mutualisation de la dépense destinée à la location du piano en vue de la manifestation « Les 36 heures de Saint-Eustache » organisée par l'Eglise Saint-Eustache
2. Dotations 2017 et projets envisagés pour l'année
3. Travaux en cours et information chantiers
4. Questions diverses

Après la présentation d'un nouveau membre, Catherine MATHON ouvre la séance à 18h47.

1. MUTUALISATION DE LA DEPENSE DESTINEE A LA LOCATION DU PIANO EN VUE DE LA MANIFESTATION « LES 36 HEURES DE SAINT-EUSTACHE » ORGANISEE PAR L'EGLISE SAINT-EUSTACHE »

Comme l'année dernière, les 2 CDQ Vendôme et Palais Royal ont respectivement accepté à l'unanimité de participer à hauteur du quart à la location du piano en vue de la manifestation « Les 36 heures de Saint-Eustache » organisée par l'Eglise Saint-Eustache ».

2. DOTATIONS 2017 ET PROJETS ENVISAGES POUR L'ANNEE

Après présentation du budget prévisionnel des 2 CDQ pour l'année en cours, Catherine MATHON appelle à proposer de nouveaux projets d'investissement.

3. TRAVAUX EN COURS ET INFORMATION CHANTIERS

Fontaines

Le projet d'installation d'une fontaine à l'angle de la place Saint Honoré et de la rue Gomboust est en cours d'étude, alors que celui de la place André Malraux est abandonné. S'agissant des 5 fontaines destinées à l'arrondissement, la 1^{ère} d'entre elles sera implantée dans la rue de la Cossonnerie dans le quartier des Halles. Le calendrier des installations n'est pas encore connu. Enfin, l'état du fond de la vasque semi-circulaire de la fontaine Molière, constamment jonché de mégots de cigarettes et de détritiques laisse à penser que l'engagement de moyens matériels et humains seul ne suffira pas à enrayer les comportements inciviques.

Réaménagement de la place André Malraux

Afin de renforcer la continuité piétonne de cette place, il a été envisagé de piétonniser ses 4 contre-allées.

En effet, cette place sert aujourd'hui d'espace de stationnement anarchique pour autocars de tourisme & 2 roues. Sur sa partie orientale, devant la comédie Française ont été déposées et y resteront jusqu'en 2018 des bases-vie & emprises de chantier RATP. Par ailleurs, la présence de panneaux publicitaires sur les palissades de chantier occulte la visibilité des commerçants. Le cumul de ces gênes constitue une réelle nuisance. Les solutions de réaménagement qu'envisage la DVD sont attendues.

Aménagement de la rue de Richelieu

La Mairie de Paris confirme la fermeture des guichets du Louvre et place du Carrousel à la circulation automobile (à l'exception des bus & taxis), eu égard à l'insécurité piétonne au sein d'une zone touristique très fréquentée. Sous réserve de l'étude d'impact et des prévisions des services municipaux, la fermeture sera probablement accompagnée par l'inversion du sens de la circulation rue de Richelieu, car les trottoirs y sont étroits (notamment le trottoir Est) et la circulation automobile rapide.

En effet, l'essentiel du flux nord-sud dans la rue de Richelieu est constitué de véhicules soucieux de rejoindre les quais par les guichets du Louvre et place du Carrousel. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} qui y est également favorable avait préalablement inscrit à l'état spécial l'élargissement du passage Richelieu (tronçon de la rue de Richelieu situé entre la rue des Petits Champs et la place André Malraux).

Dans la pratique, un tel projet déporterait vers l'avenue de l'Opéra (non saturée), les usagers de la traversée nord-sud et apaiserait la circulation dans le quartier.

4. QUESTIONS DIVERSES

Propreté de la rue Saint-Roch et des rues du quartier

Au cours des périodes de grand froid, l'utilisation du jet d'eau pour le nettoyage des chaussées & trottoirs est contre-indiquée. En revanche, le nettoyage au balai est régulièrement effectué.

Par ailleurs, selon les dispositions contenues dans la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale (dite loi PLM ou PML), adoptée dans le contexte de la loi Defferre du 2 mars 1982 « les anciennes Mairies d'arrondissement sont transformées en structures élues à l'échelon local. Toutefois, elles ne sont pas des Mairies de plein exercice et ne lèvent pas d'impôts, mais répartissent les crédits qui leur sont délégués par la Mairie centrale ».

En conséquence, seule la Mairie de Paris est décisionnaire en matière de propreté et de voirie sur le territoire parisien. La Mairie du 1^{er} arrondissement quand à elle ne dispose d'aucun rôle d'interpellation, ni d'autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur les services de la Ville. Elle se contente de relayer les souhaits des habitants. Dans le cadre de la modification du statut de Paris, les tentatives destinées à faire évoluer la déconcentration dans les domaines de la voirie et de la propreté se sont révélées infructueuses.

Afin d'améliorer le nettoyage des rues, 2 nouveaux triporteurs sont en cours d'acquisition.

Signalement de la présence de familles installées sur la voie publique

Des familles se seraient installées dans les rues entourant la place de l'Opéra, à l'angle de la rue Saint-Denis, dans la rue de Rivoli et dans la rue Saint Honoré. Il s'agirait de familles hostiles au relogement et à la séparation de leurs membres. Pourtant, la municipalité parisienne a mis en place des dispositifs d'accueil et d'hébergement pour les hommes seuls, pour les femmes seules et pour les familles. Indépendamment de cela, la Mairie du 1^{er} arrondissement sert quotidiennement au cours des mois d'hiver (novembre à mars) des repas chauds aux personnes sans-abris et met à disposition 19 couchages au cours des nuits très froides.

Pratique du « jogging » sur le domaine public

Un précédent signalement identique se rapportant aux jets de canettes, aux crachats et bousculades de riverains avait jadis poussé à rencontrer les responsables du magasin de vêtements de sport, de la salle de sport et du sous-sol. Cette fois, il s'agirait d'une réapparition du phénomène, mais également d'un 2^{ème} groupe de coureurs important par leur nombre en déplacement compact, dans les rues Castiglione & Rivoli, aux alentours de 22h30-23h00. Une nouvelle visite auprès des responsables est envisagée.

Fusion des arrondissements 1, 2, 3 & 4

La loi réformant le statut de Paris et l'aménagement métropolitain vise à renforcer les compétences de Paris, à simplifier son organisation, à rééquilibrer les écarts démographiques entre les arrondissements parisiens et à poursuivre le mouvement de déconcentration des compétences, au profit des Mairies d'arrondissement.

Or, le projet de regroupement-ci contribue plutôt à retirer des prérogatives aux Mairies d'arrondissement. Des pétitions, avis, rapports et études ont été produits par des instances diverses (Mairie de Paris, conseil régional, institut d'aménagement et d'urbanisme, institut régional de développement). Et à la faveur d'une procédure accélérée, la loi a été promulguée le 28 février 2017 et la décision du Préfet de police de Paris est attendue.

Budget participatif 2017

30 projets localisés dans le 1er arrondissement ont été proposés. L'étude de leur faisabilité technique est en cours et le processus de validation se poursuit.

La séance est levée à 20h40.